

COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS

PROCES-VERBAL N°6/2019

REUNION PLENIERE DU 26 JUIN 2019

Présidence	Jean GRACIA
Présents	Eric BERENYI, Suzanne CATHIARD, Clément GOURDIN, Jean-Pierre FOURNERY, Annie LAURENT, Jean-Michel MAILLARD, Béatrice PFAENDER, Christian PLAT, Yves WERQUIN
Excusés	Philippe BOIDE, Hervé DESMOULINS, M'bra MARNA, Michèle LE PRIELLEC, Christian ROGGEMANS, Jean THOMAS
Assistent	Olivier BORTOLAMEOLLI, Pierre-Yves COLIN

1. Approbation du PV n°5/2019

Le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2019 est adopté.

2. Mouvements de structures

LIGUE D'ATHLETISME DU GRAND-EST

CHANGEMENT DE TITRE

008030 S/L AC NOUZONVILLE devient S/L GRAC NOUZONVILLE BOGNY/MEUSE

LIGUE D'ATHLETISME D'ÎLE-DE-FRANCE

REACTIVATION DE CLUB

095082 C.O.M. ARGENTEUIL

LIGUE D'ATHLETISME DES PAYS DE LA LOIRE

CREATION DE CLUB

044135 NANTES RESEAU SPORT

3. Mutations

Néant

4. Situation en Polynésie Française

Une Assemblée générale avait été convoquée le 26 juin 2019 ; son ordre du jour mentionnait un vote relatif à des modifications du Règlement intérieur de la Ligue. Le projet de nouveau Règlement intérieur, qui doit, avant son approbation, recueillir l'avis de la CSR de la FFA, n'a pas été transmis à la CSR suffisamment tôt pour que la CSR puisse se prononcer. Par conséquent, l'Assemblée générale de la Ligue a été annulée. La CSR s'est déclarée prête à accompagner la Ligue dans ce projet de modification. La Présidente de la FAPF (Ligue de Polynésie Française) a indiqué qu'elle sollicitera les conseils de la CSR dès son retour des Jeux du Pacifique.

5. Information suite à la dernière réunion du Comité directeur

Une contradiction entre les rédactions des Règlements généraux et de la Circulaire administrative relative aux mutations accompagnée d'une demande de licence Athlé Santé a été identifiée. Lors de sa réunion du 7 juin 2019, le Comité directeur a modifié la rédaction de ces deux textes pour la rendre cohérente. Une circulaire a été diffusée pour préciser cette modification.

6. Rationalisation des textes

Une réunion entre le président de la CSR et des représentants de chacune des Commissions techniques de la FFA a eu lieu afin d'évoquer la rationalisation de la réglementation fédérale. Les participants se sont accordés sur le fait que la réglementation de l'athlétisme est trop éparsée et parfois difficile d'accès. Il est donc important de simplifier l'accès à la réglementation et de l'harmoniser en fonction des différentes thématiques. Le groupe de travail ne se fixe pas d'échéance particulière. Ce travail doit être réalisé sans précipitation.

7. Code éthique

A ce jour, la FFA dispose d'une Charte d'éthique et de déontologie de l'Athlétisme. Celle-ci a été adoptée par le Comité directeur en 2014. Ce document établit les valeurs fondamentales de l'Athlétisme mais n'a aujourd'hui aucun effet contraignant dans sa rédaction. Il a donc été acté par le Comité directeur de rédiger un Code éthique de la FFA, en plus de la Charte qui a davantage une portée pédagogique, qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée générale de la FFA en avril 2020. Un groupe de travail composé de membres de la CSR et de membres du Comité d'éthique et de déontologie va se réunir pour œuvrer à cette tâche.

8. Prochaines Réunions

- Mercredi 4 septembre 2019 à 14h00
- Mercredi 20 novembre 2019 à 14h00
- Mercredi 23 octobre 2019 à 14h00

Jean GRACIA
PRESIDENT CSR